

TITRE PROFESSIONNEL COUVREUR ZINGUEUR

JE M'INSCRIS À CETTE FORMATION

MÉTIER

Le couvreur-zingueur est un spécialiste de la couverture et de l'étanchéité des bâtiments. Il travaille les matériaux traditionnels comme la tuile, l'ardoise, le zinc ou le cuivre pour réaliser ou rénover les toits. Il assure également la pose de gouttières, de chéneaux et de tout élément permettant d'évacuer l'eau de pluie, garantissant ainsi l'étanchéité et la durabilité des constructions.

Le couvreur-zingueur réalise la mise hors d'eau de tous types de bâtiments, dans le cadre de travaux neufs ou de rénovation. Il prépare les supports et pose les éléments de couverture (ardoises, tuiles, tôles...), les protections des parties en saillie (rives, faîtages, arétiers, égouts), l'étanchéité autour des pénétrations (cheminées, murs, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, fenêtres de toit...) et les systèmes d'évacuation d'eaux pluviales (gouttières et tuyaux de descente).

MÉTIERS VISÉS

- Couvreur-zingueur
- Chef d'équipe en couverture et zinguerie
- Technicien spécialiste de l'étanchéité

OBJECTIFS

- Maîtriser les techniques de pose et de rénovation des toitures en différents matériaux.
- Acquérir les compétences en zinguerie pour la réalisation d'ouvrages d'évacuation des eaux pluviales.
- Connaître les normes de sécurité et les nouvelles réglementations environnementales.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser les savoirs de base en français et mathématiques.
- Être capable de comprendre une consigne complexe en français
- Intérêt pour le travail manuel, en hauteur et en extérieur.
- Bonne condition physique

DURÉE

- 1 an
- Adaptée à votre profil après positionnement et besoin spécifique.

DÉLAI D'ACCÈS

- Apprentissage : L'entrée en formation s'effectue entre septembre et novembre, l'apprenti doit avoir réalisé un positionnement et validé son projet professionnel avec un conseiller du CFA.
- Formation continue : Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions. Pour connaître les dates de début et les places disponibles, nous vous invitons à nous contacter.

CONDITIONS D'ACCÈS

- **Par la voie de l'apprentissage ou le contrat de professionnalisation:** L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.
- **Pour les autres dispositifs:** Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil.

LIEU DE FORMATION

BTP CFA OCQUERRE

Enseignements professionnels

PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de l'apprentissage :

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, ou dès 15 ans pour les élèves ayant terminé la classe de 3e.
- Sans limite d'âge pour :
 - Les personnes en situation de handicap reconnues.
 - Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, nécessitant le diplôme visé.
 - Les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Par la voie de la formation continue :

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus souhaitant compléter leur formation initiale.
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi).
- Bénéficiaires de certains minima sociaux, sans condition d'âge, notamment :
 - Revenu de solidarité active (RSA).
 - Allocation de solidarité spécifique (ASS).
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI), sans condition d'âge.

Autres dispositifs :

- Salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi, retraités actifs ou toute personne souhaitant se former ou se reconvertis.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Situations de formations en salles (apports théoriques)
- Situations de formation en atelier (apports pratiques)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteurs
- Ateliers équipés des technologies de pointe
- Postes individuels et/ou collectifs

- Sécuriser son intervention sur chantier, installer des échafaudages et dispositifs antichute.
- Lire un plan de toiture et organiser la pose des éléments de couverture.
- Réaliser la pose de tuiles, ardoises ou autres matériaux de couverture traditionnelle.
- Poser des matériaux de couverture métallique comme le zinc ou le bac acier.
- Façonner des éléments de zinguerie : chéneaux, gouttières, noues, rives, abegements.
- Poser les éléments d'étanchéité et les raccords d'ouvrages.
- Assurer le traitement des points singuliers : lucarnes, cheminées, fenêtres de toit.
- Appliquer les techniques de soudure à l'étain et d'assemblage de zinc.
- Réaliser les finitions et contrôler la qualité de l'étanchéité.
- Entretenir, réparer et rénover les toitures dans le respect du bâti existant.
- Travailler dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels.
- Communiquer efficacement sur le chantier avec les autres corps de métier et les clients..

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

- Le titre professionnel est composé de quatre blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées
- Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.
- Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Évaluation certificative conforme aux modalités de l'organisme certificateur

- Apprentis : épreuves ponctuelles
- Stagiaires de la Formation Professionnelle Continue : épreuves ponctuelles

Domaine professionnel

- RNCP36101BC01 – Réaliser la couverture de combles à deux versants en petits éléments
- RNCP36101BC02 – Réaliser la couverture de combles de formes diverses en petits éléments
- RNCP36101BC03 – Réaliser la couverture de combles à deux versants en zinc
- RNCP36101BC04 – Réaliser et mettre en œuvre les abegements et l'évacuation des eaux

POURSUITE DE FORMATION

- BP Couvreur
- TITRE PRO Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment
- Spécialisation dans des techniques avancées de zinguerie

VALIDATION DU DIPLÔME

Formation inscrite au RNCP permettant la validation d'un ou plusieurs blocs de compétences

- N° de fiche : RNCP36101
- Date d'échéance : 06/03/2027
- Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION

- Outilage individuel et/ou collectif

MOYENS HUMAINS

- Formateurs d'Enseignement Professionnel
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)

TARIFS

Apprentissage

- Frais de formation pris en charge à 100 % par l'OPCO de l'entreprise.
- Pas de reste à charge pour l'employeur (sauf cas exceptionnels).

Contrat de Professionalisation

- Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCO.
- Un reste à charge peut exister pour l'entreprise si le coût dépasse le plafond fixé.

Plan de développement des compétences (PDC)

- Pour les salariés en poste :
 - **Frais de formation** : pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO, selon les critères applicables à l'entreprise.
 - **Cout salarial** : l'OPCO peut également financer tout ou partie de la rémunération du salarié pendant la formation, en fonction de la situation de l'entreprise et des règles de l'OPCO.

Autres financements

- Contactez-nous pour un devis et un plan de financement personnalisé.

ACCESIBILITÉ HANDICAP

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Des aménagements peuvent être mis en place pour adapter le parcours à vos besoins. Pour étudier votre situation, contactez notre référent handicap.

Fiche formation actualisée le : 19 janvier 2026